22 février 2005 **05.311**

**Question Hubert Jenni**

**Contrat-type pour le personnel forestier**

La motion Fernand Cuche (Lignières) 92.127, du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier", a été acceptée par le Grand Conseil le 29 mars 1995.

Comme le disaient les motionnaires à l'époque: le métier est pénible, dangereux et les conditions de travail ne sont pas toujours bonnes.

Aujourd'hui, on peut ajouter: la pression vis-à-vis des délais, lors de travaux forestiers, est toujours plus forte et le problème de l'occupation de la main-d'œuvre dans les périodes d'été et d'hiver est toujours plus problématique.

– Alors, à quoi en est-on avec cette motion?
– Est-ce que le Conseil d'Etat, dans sa réponse à cette motion, parlera de l'opportunité d'élaborer une convention collective de travail plutôt qu'un contrat-type de travail pour le personnel forestier?

Par avance, nous vous remercions de vos réponses.